

2025-052

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT  
AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'AIDE-SOIGNANTE  
À TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 novembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Sylviane DUCHOSAL, Vice-Présidente, par suppléance, pour le Président empêché.

Rose PAVIET est désignée secrétaire de séance.

**Présentes :**

Mesdames Sylviane DUCHOSAL (Vice-Présidente), Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOISSIN, Anne-Marie CHENAL, Rose PAVIET

**Excusé :**

Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

**En cours de remplacement :**

Madame Sylvie FONDARD

**Date de publication :** 28 novembre 2025 au 28 janvier 2026

Le Conseil d'Administration a, par délibération n° 2024-036 du 26 septembre 2024, créé un poste d'aide-soignante classe normale à temps complet, lequel a été déclaré vacant le 24 juillet 2025. À l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour occuper ce poste.

Compte tenu du désistement de la précédente candidate et la réception d'une nouvelle candidature, il est proposé de signer un contrat d'un an avec ladite candidate, et ce à compter du 1er décembre 2025.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 1 du grade d'aide-soignante classe normale.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 6
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 6
- nombre de votes « pour » : 6
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier des cadres d'emploi des aides-soignants territoriaux,

Vu la délibération n° 2024-036 du 26 septembre 2024, créant un poste d'aide-soignante classe normale à temps complet,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 24.07.2025,

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DÉCIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignante, pour la période du 01/12/2025 au 31/05/2026, à temps complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 1 de la grille du cadre d'emploi d'aide-soignante classe normale.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 NOVEMBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Rose PAVIET



La Vice-Présidente,

Sylviane DUCHOSAL

**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

